

## Commune de Revel

### **Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de Revel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Ayant pris part au vote : 14*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2025*

#### **PRESENTS :**

Coralie BOURDELAIN, Maire

Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Adjoint

Mireille BERTHUIN, Stéphane MASTROPIETRO, Dominique CAPRON, Frédéric GEROMIN,

Cathy PELOSO, Astrid BOUCHARD, Antoine CREZE, Caroline DRIOL

**PROCURATIONS :** Christophe CORBET à Patrick HERVE, Anne IZABELLE à Cathy PELOSO

**ABSENTS :** Thierry RUTGE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance à 19h00

La feuille de présence est signée par les conseillers.

#### **Procès-verbal du précédent conseil municipal**

Après lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25/03/2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

#### **Compte-rendu des décisions du maire prises en application de ses délégations**

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : Le registre des actes signés depuis le 26/03/2025 est présenté et mis à disposition de l'assemblée

### **I- Délibérations**

#### **Délibération n°2025-14**

**OBJET :** Approbation de la modification de droit commun n°1 du PLU de Revel

**Rapporteur :** Coralie BOURDELAIN

Mme Bourdelain rappelle l'historique de la procédure de modification n°1 du PLU de la commune, et remercie les élus associés à la démarche et en particulier M. Hervé, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'urbanisme. Le planning initial a été parfaitement respecté et une synthèse des modifications est présentée.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Commentaires de l'assemblée :** cette délibération ne fait pas l'objet de commentaire

**Délibération n°2025-15**

**OBJET** : Sollicitation du fonds de concours « rénovation énergétique de l'éclairage public des communes » de la Communauté de Communes Le Grésivaudan

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Commentaires de l'assemblée* : cette délibération ne fait pas l'objet de commentaire

**Délibération n°2025-16**

**OBJET** : Sollicitation de la Dotation Territoriale du Département de l'Isère au titre de l'année 2025 et de la Communauté de Communes Le Grésivaudan pour des travaux de rénovation énergétique de la Grange Freydane et du Centre technique municipal

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Commentaires de l'assemblée* : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

**Délibération n°2025-17**

**OBJET** : Sollicitation du Fonds Barnier pour des travaux de protection d'un secteur soumis à des chutes de pierre

Rapporteur : Patrick HERVE

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Commentaires de l'assemblée* : il est demandé si les habitants du secteur seront sollicités pour participer aux coûts de ces travaux. Il est rappelé que la collectivité est responsable de la protection de ses administrés dès lors qu'elle a connaissance d'un risque naturel sur son territoire. La réponse est en conséquent négative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19h40.

À Revel, le 15 avril 2025

Coralie BOURDELAIN



Maire



Patrick HERVE



Secrétaire de Séance